

2005  
PLAN DIRECTEUR  
2015

# grand parc

miribel jonage

une **vision** partagée,  
une **dynamique** engagée



# historique

## Du fleuve Rhône naturel au Grand Parc

Pour améliorer les conditions de navigation, le canal de Miribel est construit dans les années 1850 puis c'est au tour du canal de Jonage, quarante ans plus tard, pour la production hydroélectrique.

À partir de 1950, la maîtrise du fleuve va permettre d'exploiter les atouts du site : 3 000 hectares non urbanisés aux portes de l'agglomération, une eau souterraine abondante et pure, un paysage agréable...

Créé en 1968, le Synamim (syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de Miribel Jonage) acquiert progressivement des terrains et engage l'aménagement à un rythme soutenu, par l'extraction de matériaux, permettant la création de vastes plans d'eau pour les loisirs.

Depuis son classement comme site inaltérable en 1992, le parc se développe dans le respect de ses grandes vocations.

## Le parc en 10 dates

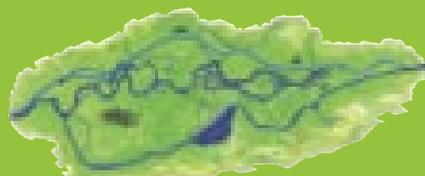
- 1968** création du Synamim
- 1974** creusement du premier plan d'eau
- 1979** ouverture du centre sportif et création de la Segapal
- 1988** construction de la prise d'eau potable de secours de l'agglomération lyonnaise
- 1993** approbation de la charte d'objectifs du Parc
- 1994** inauguration de la plage des Eaux Bleues, première plage aménagée et surveillée
- 1996** lancement d'un programme européen de restauration des milieux naturels (Life)
- 2002** aménagement de la promenade du Tour du Lac
- 2004** inauguration du bâtiment d'accueil ; signature du Contrat local de sécurité
- 2005** ouverture du Jardin des Allivoz

# grand parc

miribel jonage



1850, le fleuve sauvage



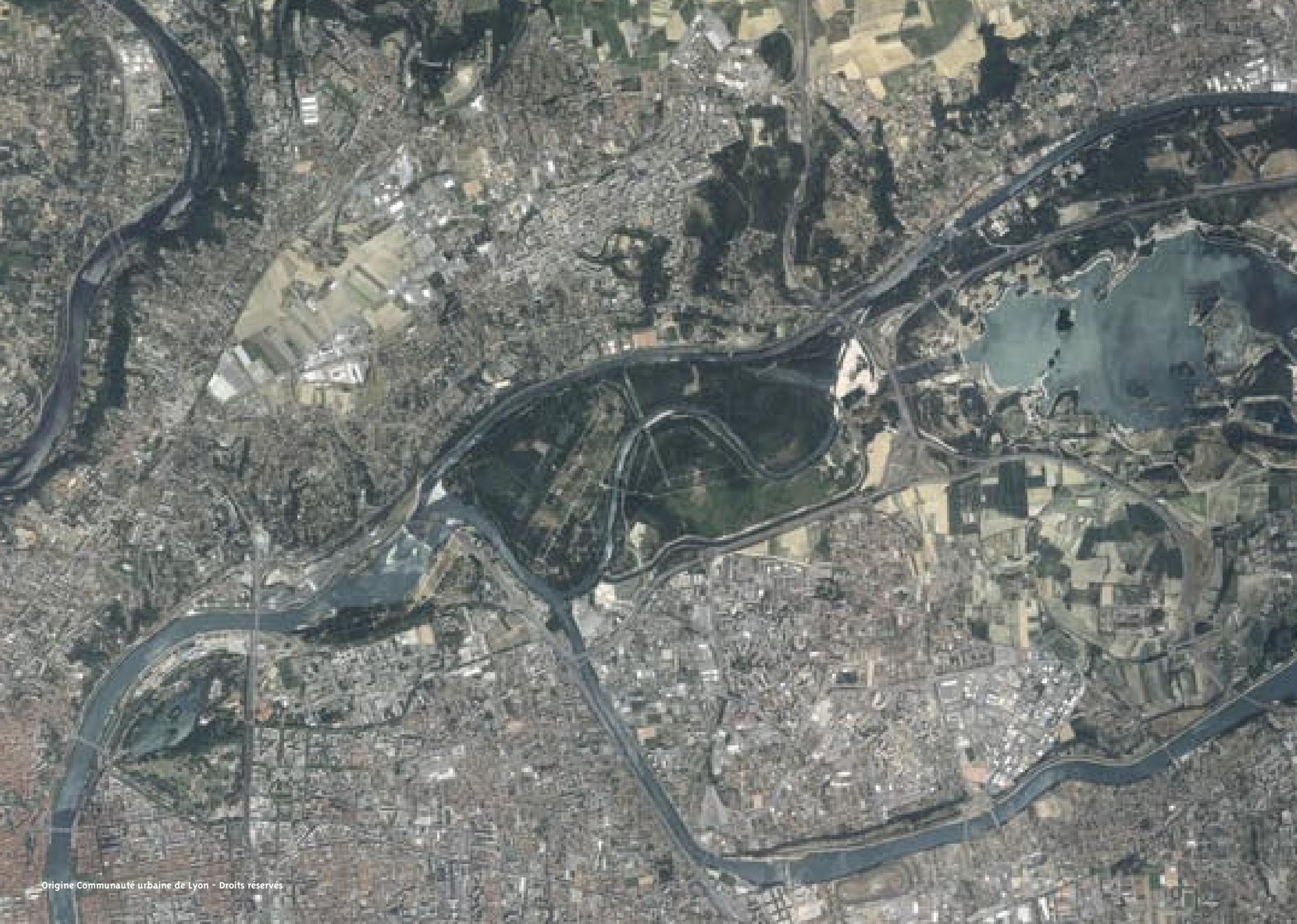
1950, le fleuve canalisé



2000, l'espace aménagé

## Les chiffres clés

- 2 200** hectares
- 350** hectares de plans d'eau
- 400** hectares d'espaces agricoles
- 700** espèces végétales
- 220** espèces d'oiseaux
- 4 000 000** visiteurs par an
- 300** personnes en insertion par an





# éditorial

Le Grand Parc Miribel Jonage est la propriété du **Symalim**, syndicat mixte qui fédère 16 collectivités locales : Conseil général du Rhône, Conseil général de l'Ain, Communauté urbaine de Lyon, Villeurbanne, Lyon, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil, Niévroz. Le Symalim est composé de 27 élus et 4 salariés. L'aménagement et la gestion du site, décidés par le Symalim, sont délégués à la **Segapal**, société d'économie mixte qui emploie aujourd'hui plus de 60 personnes.

Depuis la formalisation en 1993 de la charte d'objectifs de l'île de Miribel Jonage, chaque action conduite sur le site a contribué non seulement à la restauration des milieux et des paysages, mais également à la valorisation de leurs qualités et atouts naturels, d'autant plus exceptionnels qu'ils trouvent à s'exprimer à proximité du cœur urbain de la deuxième métropole française. L'ambition du Grand Parc Miribel Jonage est de s'affirmer comme un des fers de lance de la politique de développement durable dans laquelle s'est engagée l'agglomération lyonnaise, comme une vitrine appliquée d'un développement conciliant gestion de l'eau, préservation du patrimoine naturel et réponse aux attentes sociales. À cet égard, le programme LIFE, mené entre 1996 et 2000, a été un levier efficace ; il a permis d'engager largement la réalisation d'un pôle nature reconnu à l'échelle européenne.

La prochaine grande échéance pour le Parc est l'aboutissement à l'horizon 2015 des aménagements lourds à vocation hydraulique et écologique, liés à la cessation des extractions. D'ici là devra être engagée la mise en œuvre des grands projets de valorisation du Parc afin de proposer au public dans une dizaine d'années un site entièrement restauré, original et attractif pour toute la région lyonnaise. Ces projets, s'attachant toujours à concilier les vocations irrévocables mais potentiellement antagonistes du parc, sont exposés dans le présent Plan Directeur de développement.

Véritable Agenda 21 à l'échelle du Grand Parc, ce document a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative à l'initiative du Symalim et avec l'appui technique de la Segapal. Après une première phase de cadrage et de débat avec les principaux partenaires du Parc en 2003, la concertation s'est ouverte, en une dizaine de réunions publiques et de rencontres avec les communes périphériques, à tous ceux qui souhaitent participer activement à la construction de l'avenir du parc : agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, chasseurs, associations de protection de la nature... Chaque fois, l'échange a été direct, ouvert. Chaque fois, les questions, les remarques et les propositions ont été pertinentes. Achevée par les premiers États Généraux du parc, le 17 novembre 2005, cette démarche de démocratie participative a éclairé, irrigué, ouvert le champ des possibles, en amont de la décision des élus.

Elle doit désormais se poursuivre dans le cadre de la réalisation du projet. Les premiers États Généraux n'ont été qu'une étape vers une nouvelle gouvernance du Grand Parc où chacun sera acteur de son environnement. Il est souhaitable que le site devienne un lieu de concertation à l'échelle de toute l'île. Car la restauration et la gestion des milieux de l'île de Miribel Jonage dépassent les limites du parc, notamment en matière d'eau et de fréquentation. Les moyens et la compétence des équipes du Grand Parc pourraient être mis à disposition de tout ce territoire.



**René Beauverie**  
Président du Symalim

**Nathalie Gautier**  
Présidente de la Segapal



## les partenaires signataires

« Nous, principaux partenaires du Symalim et de la Segapal – État, Région Rhône-Alpes, Communauté urbaine de Lyon, Conseil général du Rhône, Conseil général de l'Ain, – avons pris conscience, au début des années 1990, des enjeux et du rôle fondamental que joue le Grand Parc Miribel Jonage à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, du sud du département de l'Ain, et, plus largement, de la région urbaine de Lyon.

Plus de 10 ans après la charte d'objectifs, la signature du présent plan directeur témoigne de notre vision partagée de l'avenir du site à l'horizon 2015. Ensemble, nous nous engageons à garantir l'équilibre entre d'une part la protection de l'eau et des milieux naturels et d'autre part l'accueil du public. Ensemble, nous nous accordons sur une dynamique volontariste et cohérente à une échelle élargie. Cette démarche se traduit d'ores et déjà par des projets multipartenariaux, en particulier l'Anneau Bleu, le réaménagement du secteur de la Droite et l'étude de programmation du centre de pédagogie Eau et Nature des Allivoz. »

### Jean-Pierre Lacroix

Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

### Michel Fuzeau

Préfet de l'Ain

### Jean-Jack Queyranne

Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,  
Député du Rhône, Ancien Ministre

### Michel Mercier

Président du Conseil Général du Rhône,  
Sénateur

### Gérard Collomb

Président du Grand Lyon,  
Sénateur-Maire de Lyon

### Charles de la Verpillière

Président du Conseil Général de l'Ain

# le projet

Au début des années 90, des dysfonctionnements importants ont été mis à jour (baisse des nappes, image négative...), menaçant la qualité de l'eau et des milieux naturels. Conscients de la nécessité et de l'urgence d'agir, le Symalim et ses partenaires ont adopté, en novembre 1993, la charte d'objectifs de l'île de Miribel Jonage, véritable pierre fondatrice d'un vaste projet de restauration et de mise en valeur. Cette charte a établi clairement les vocations prioritaires du site : restaurer le champ d'expansion des crues du Rhône, préserver la ressource en eau potable, valoriser le patrimoine naturel, et, enfin, développer les loisirs de plein air. Rapidement engagée, la réhabilitation des milieux a permis de trouver un équilibre entre nature et public. Le Parc a progressivement changé de physionomie pour évoluer en douceur vers un positionnement de « parc nature ».

De nouveaux enjeux apparaissent : la préservation de la qualité de l'eau, les risques de surfréquentation, le maintien de la mixité sociale, la fin des grands aménagements, le financement... En 2003, pour répondre à ces futures problématiques, le Symalim a esquissé les grandes orientations de valorisation du parc à 10 ans, en proposant notamment d'axer le développement sur la sensibilisation et la pédagogie de l'environnement vers un développement durable pour garantir à long terme la compatibilité entre les quatre grandes vocations. À partir de cette base de réflexion, formalisée dans un document d'orientations, un vaste débat s'est ouvert avec les parties prenantes concernées, au premier rang desquelles les collectivités partenaires. Ces deux années de concertation ont abouti à l'élaboration du présent schéma directeur, document de planification qui définit le projet du Grand Parc jusqu'en 2015 et qui se veut un véritable Agenda 21 local.

## sommaire

### 6 le projet

### 8 la stratégie

- 8 Poursuivre la restauration du site, le protéger et mettre en œuvre une gestion durable
- 14 Favoriser la mixité des publics et pérenniser l'intégrité du site
- 20 Faire du Grand Parc un haut lieu innovant de l'éducation à l'environnement

### 26 la mise en œuvre

- 26 La programmation des actions à conduire
- 30 Le dispositif de suivi et d'évaluation
- 32 Une démarche de concertation permanente
- 34 Les conditions de réussite



## Une identité construite autour de l'eau et de la nature

Plans d'eau dédiés aux loisirs ou à vocation écologique, îles, berges, canaux, marais, lînes... l'eau est l'âme du Grand Parc et le fil conducteur de son aménagement. La présence de l'eau sous des formes variées doit être fortement visible et valorisée, grâce à la restauration du système hydraulique et à la mise en valeur du patrimoine naturel.

## Un rôle essentiel de préservation de la qualité des eaux et de régulation des crues

Les aménagements du Grand Parc, notamment hydrauliques, et les modes de gestion des espaces répondront à un objectif prioritaire et essentiel : préserver la qualité de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau des loisirs ou de l'eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Cet enjeu d'agglomération est au cœur du projet.

Les solutions techniques de restauration du système hydraulique, visant notamment à réguler les crues du Rhône, seront valorisées au plan paysager et en offre de loisirs et de découverte afin de conforter l'attractivité du Parc et sa fonction sociale et pédagogique.

## Un terrain d'application d'une politique de développement durable exemplaire

Étendu sur 2 200 hectares, le Grand Parc est emblématique des caractéristiques et des enjeux liés aux espaces naturels périurbains. Une étude réalisée par Fédénatur, la fédération européenne des espaces naturels périurbains dont le Grand Parc est membre fondateur, montre que ce site ne remplit pas moins de 33 fonctions différentes!

Loin d'être un lieu uniquement récréatif et fort de sa situation, ses dimensions et de son rôle multiple... Le Grand Parc Miribel Jonage doit s'imposer comme le terrain d'expression et de promotion de l'écologie et d'une relation homme-nature renouvelée à l'échelle de la région urbaine de Lyon. Il offrira un environnement préservé à un public citoyen incité à en prendre soin : équipements et signalétique discrets, activités de découverte et de sensibilisation à l'environnement, gestion cohérente avec l'exigence de respect des milieux (haute qualité environnementale, limitation et recyclage des déchets, économies d'énergie et d'eau...), priorité aux modes de déplacement doux : transports en commun, vélo... Respectueuse de l'environnement, l'agriculture du parc, reconnue, cohabitera harmonieusement avec les autres fonctions du site.

## Un parc de loisirs de plein air, lieu d'éveil écologique

Si le développement de l'éducation à l'environnement constitue une orientation transversale qui s'applique à l'ensemble du Parc, deux grands pôles concentreront les activités, libres ou encadrées, proposées au public durant toute l'année :

- le pôle loisirs, aménagé et proche de la ville, avec ses plages, son centre sportif, ses aires de jeux et de détente, ses promenades ; une démarche de sensibilisation à l'environnement sera expérimentée.
- le pôle nature, au cœur du Grand Parc, accueillant l'essentiel des activités d'éducation à l'environnement, en privilégiant la découverte interactive et ludique, ainsi que l'observation sur le terrain.

L'espace naturel et agricole fera l'objet d'une protection plus stricte de manière à préserver les milieux les plus fragiles et favoriser le rôle de champ d'expansion des crues en toute sécurité.

Les aménagements paysagers permettront une transition douce, de l'aval à l'amont, des espaces les plus aménagés aux plus naturels et sauvages.

## Un creuset social, ouvert au plus grand nombre

Compte tenu de sa situation géographique (proche de communes ayant un fort taux d'habitat populaire) et de l'histoire de ses usages (lieu de sociabilité communautaire), le Grand Parc a un rôle social majeur à jouer. Grâce à ses dimensions, ses richesses intrinsèques et à l'étendue de son offre de loisirs, il s'affirmera comme un espace de grande mixité, à la fois sociale, ethnique et générationnelle. Ainsi pourra-t-il toujours accueillir des publics diversifiés : scolaires, groupes encadrés par des structures de quartiers, familles, amateurs de sports, personnes en situation d'insertion professionnelle...

### Trois objectifs prioritaires

Cette vision de l'avenir détermine le cadre général d'évolution du Grand Parc dans le respect de son identité. Pour la concrétiser dans les dix prochaines années, l'ensemble des partenaires se sont mis d'accord pour suivre trois objectifs prioritaires :

- **Poursuivre la restauration du site, le protéger et mettre en œuvre une gestion durable ;**
- **Favoriser la mixité des publics et pérenniser l'intégrité du site ;**
- **Faire du parc un haut lieu innovant de l'éducation à l'environnement ;**

Cette valorisation doit être conduite avec une forte exigence : **préserver l'unité et l'intégrité du site**, en évitant tout zonage ou tout morcellement de l'espace.



Les eaux du Grand Parc Miribel Jonage, aussi bien superficielles que souterraines, sont de bonne qualité. Le lac des Eaux Bleues constitue une réserve de secours pour les quelque 1,2 million d'habitants de l'agglomération lyonnaise, en cas de pollution du site de captage de Crépieux-Charmy, situé à l'aval de Miribel Jonage. Garantir la protection de cette ressource en eau est prioritaire pour le Grand Parc.

À cet enjeu capital de santé publique viennent s'ajouter un enjeu de sécurité publique, celui de la protection de l'agglomération contre les inondations, et un enjeu de préservation d'espaces naturels remarquables à proximité de la ville.

Le défi, enfin, consiste à être exemplaire en matière de développement durable, par l'intermédiaire d'une gestion durable des espaces, fondée sur leurs qualités et leurs fragilités spécifiques, en maîtrisant notamment les risques de surfréquentation des milieux naturels.

L'action prioritaire, engagée depuis de nombreuses années, est la restauration hydraulique et écologique du site. Elle doit se poursuivre sans relâche jusqu'à la cessation des extractions de granulats programmée en 2015.

# la stratégie

**Poursuivre la restauration  
du site, le protéger  
et mettre en œuvre une  
gestion durable**



## le parc et l'eau

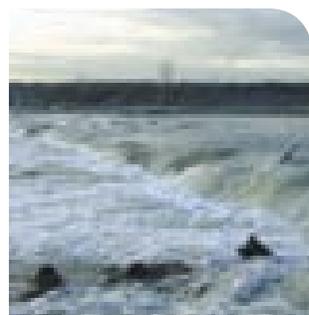


*Eau potable, eau de loisirs pour la baignade et le nautisme, eau « naturelle » contribuant à l'expansion des crues et la préservation des milieux... l'eau est présente dans tous ses usages. Préserver cette ressource et ces usages, tant en quantité qu'en qualité, est au cœur des vocations du Grand Parc. Mais une part importante des actions de préservation à mettre en œuvre dépasse largement le seul cadre du parc de Miribel Jonage et ne peut être conçue que dans un cadre concerté et global, à travers des outils tels que le plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône sur l'île de Miribel Jonage, le SAGE de l'Est Lyonnais, le projet de l'Anneau Bleu.*

### Contribuer à la préservation de la ressource en eau potable

Priorité stratégique pour l'agglomération, la prise d'eau potable sur le lac des Eaux Bleues constitue une ressource alternative et complémentaire aux captages de Crépieux-Charmy. Contribuer à faire respecter les périmètres de protection des captages et les consignes strictes qui s'y réfèrent sera une des missions prioritaires du parc : surveillance de la fréquentation, recul des aires de stationnement, réhabilitation des systèmes d'assainissement sur le parc, information et sensibilisation des usagers...

Le Grand Parc doit s'investir également dans la promotion de pratiques douces visant à limiter les risques de pollution accidentels. Concernant l'agriculture, un enjeu fort concernera les prélèvements pour l'irrigation. Une charte a d'ores et déjà été signée en 2005 par les exploitants agricoles du parc. D'autres objectifs sont déterminés et tous aussi importants : maintenir le niveau du lac des Eaux Bleues, contribuer et inciter aux économies d'eau sur l'ensemble du parc...



### Garantir la protection de l'agglomération contre les inondations

En cas de crue du Rhône, le Grand Parc s'inonde progressivement, servant de zone d'expansion et de protection de l'agglomération lyonnaise située en aval.

Conforter ce fonctionnement relève d'un enjeu majeur de sécurité des biens et des personnes. Dans ce but, le Grand Parc s'implique activement pour renforcer son rôle. Des actions sont programmées pour restaurer le champ d'expansion des crues (notamment la transformation d'une parcelle du site de la Droite en zone humide inondable dès la crue annuelle), pour diminuer les conséquences des crues (panneaux d'information, fermeture d'accès des secteurs dangereux pour le public...), et pour faire comprendre aux usagers du parc le phénomène des crues (aménagement d'espaces pédagogiques, animations...).

D'autre part, le Grand Parc porte une attention toute particulière à la mise en place, lors des inondations, d'un dispositif efficace et rapide pour avertir les usagers du Parc de la montée des eaux.

## le parc et la biodiversité



*Le Grand Parc abrite une variété de paysages unique, créés à la fois par le fleuve, au gré de ses crues successives et de sa divagation, et par les hommes, par leurs travaux d'extraction de graviers et leurs grands projets d'aménagement. Le patrimoine naturel présent est ainsi remarquable par sa diversité et son originalité.*

### Protéger les espèces sensibles

Parmi ses 230 espèces d'oiseaux et ses 800 espèces de plantes, le Grand Parc compte de nombreuses espèces sensibles. Pour les protéger, le parc a réalisé des aménagements dont l'efficacité a été démontrée par des études réalisées en 2005. Les comptages témoignent en effet d'une augmentation des peuplements de castors et de l'apparition de nouvelles espèces d'oiseaux sur le site. Le pâturage extensif mis en place sur les prairies sèches depuis plusieurs années contribue également à la protection d'orchidées. Pour conforter cette orientation, quatre objectifs principaux seront poursuivis d'ici 2015 : résoudre les problèmes liés à la fréquentation des quads et des motos dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, lutter contre la prolifération des plantes invasives (Ambrosie, Renouée du Japon...), poursuivre la suppression de chemins sauvages qui gênent la faune, et suivre attentivement l'évolution des populations floristiques et faunistiques hébergées sur le parc.

### Gérer les espaces de manière différenciée

L'intérêt écologique du Parc se concentre dans certains milieux particulièrement riches (prairies sèches, lînes, ruisseaux phréatiques...), mais il se répartit sur l'ensemble du Parc - y compris les espaces de loisirs fortement fréquentés. Dans ces conditions, la préservation de ce patrimoine ne peut passer que par une approche globale et transversale, conciliant protection, accueil du public et sensibilisation.

L'analyse des différents espaces du Parc permet d'en distinguer quatre grands types : les terres agricoles, les forêts et les prairies naturelles, les milieux aquatiques, les espaces de loisirs. Pour chacun de ces milieux, les stratégies de gestion et d'entretien devront être déclinées au cas par cas en combinant la fragilité écologique et la pression du public. Dans la lignée de la charte agricole, des plans de gestion par milieux seront ainsi mis en place.





*Le développement durable est devenu pour le Grand Lyon une véritable priorité au travers de son Agenda 21. Dans le cadre de cette démarche opérationnelle, la préservation de la ressource et des usages de l'eau de l'île de Miribel Jonage constitue un enjeu majeur de ce territoire aux portes de la ville et dont le Grand Parc, avec ses 2200 hectares, en couvre la majeure partie.  
La mise en œuvre d'une restauration hydraulique et écologique en relation avec le canal de Miribel et d'un mode de gestion adapté aux spécificités des différents espaces m'apparaissent prioritaires dans leurs poursuites et leurs aboutissements.  
Gérard Collomb, Président du Grand Lyon, Sénateur-Maire de Lyon*



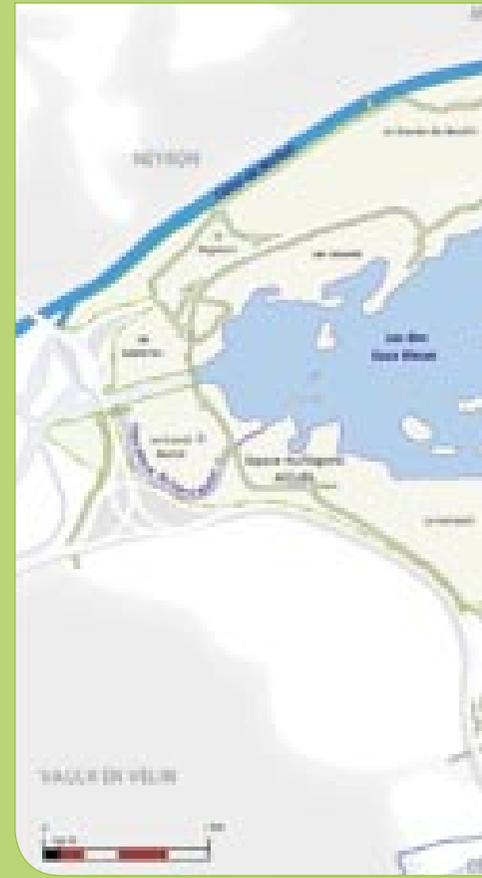
*Les objectifs du plan directeur sont en totale cohérence avec la priorité de l'État visant à protéger les personnes et les biens : la protection de la ressource en eau potable de l'agglomération, la prise en compte du risque inondation et la sécurisation des accès et conditions de circulation.  
À ce titre, l'État entend jouer son rôle dans la mise en œuvre du plan directeur en élaborant un contrat de parc avec le Synamim.  
Jean-Pierre Lacroix, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône*

## zoom sur...

### Le projet de restauration de la Forestière



*Le secteur de la Forestière, illustré ci-joint (aujourd'hui et après le projet de réhabilitation), compte parmi les derniers projets d'aménagement par extraction de granulats, d'ici l'arrêt définitif de cette activité sur le site en 2015. Ces projets sont conçus pour répondre à des besoins hydrauliques et écologiques, en créant un cadre favorable à la découverte de l'environnement : restauration des sites très dégradés, consolidation du système de plans d'eau tampon, et diversification des milieux naturels en créant des milieux aujourd'hui peu présents dans le Parc, comme les prairies humides.*







*L'application de la charte agricole est l'occasion de faire partager nos préoccupations mais aussi de faire connaître notre métier aux autres usagers du Grand Parc.*

*Elle doit permettre de répondre aux nouvelles attentes sociétales tout en maintenant la rentabilité de nos exploitations.*

*Albert Thiévon, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes*

## zoom sur...

### La charte agricole



*En 2005, le Symalim a signé une convention sur 10 ans ainsi qu'une charte agricole avec les 17 exploitants cultivant les 400 hectares de terres du Grand Parc. Fruit d'un travail partenarial, cette charte reconnaît toute la place de l'agriculture dans la mise en œuvre du projet du Parc à la condition*

*qu'elle adopte des pratiques cohérentes avec ses vocations prioritaires et ses réglementations. Elle précise les engagements de chacun : mesures agri-environnementales, accès aux parcelles... Des premières actions ont été mises en œuvre afin de promouvoir une*

*agriculture respectueuse de l'environnement : contrôle des pulvérisateurs, jachères prairies fleuries, participation des agriculteurs à l'événement Destination Nature, gestion des haies... Elles devront être poursuivies : bandes enherbées, irrigation raisonnée...*

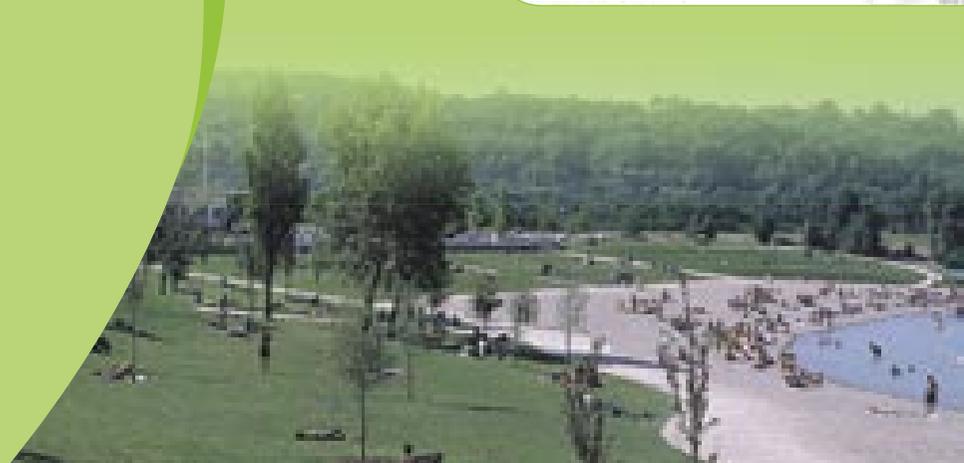


## grand angle Natura 2000

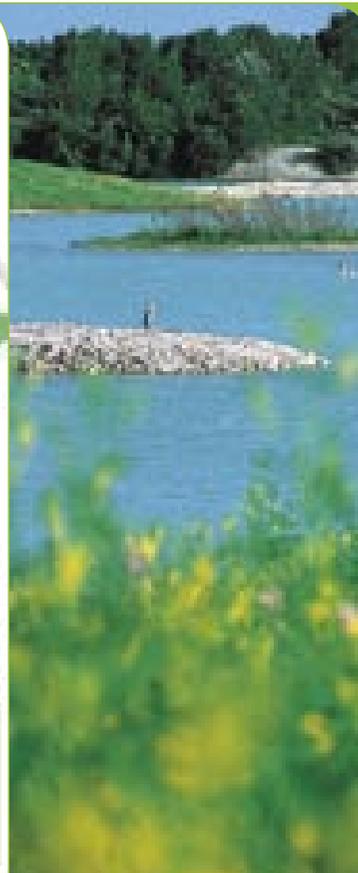
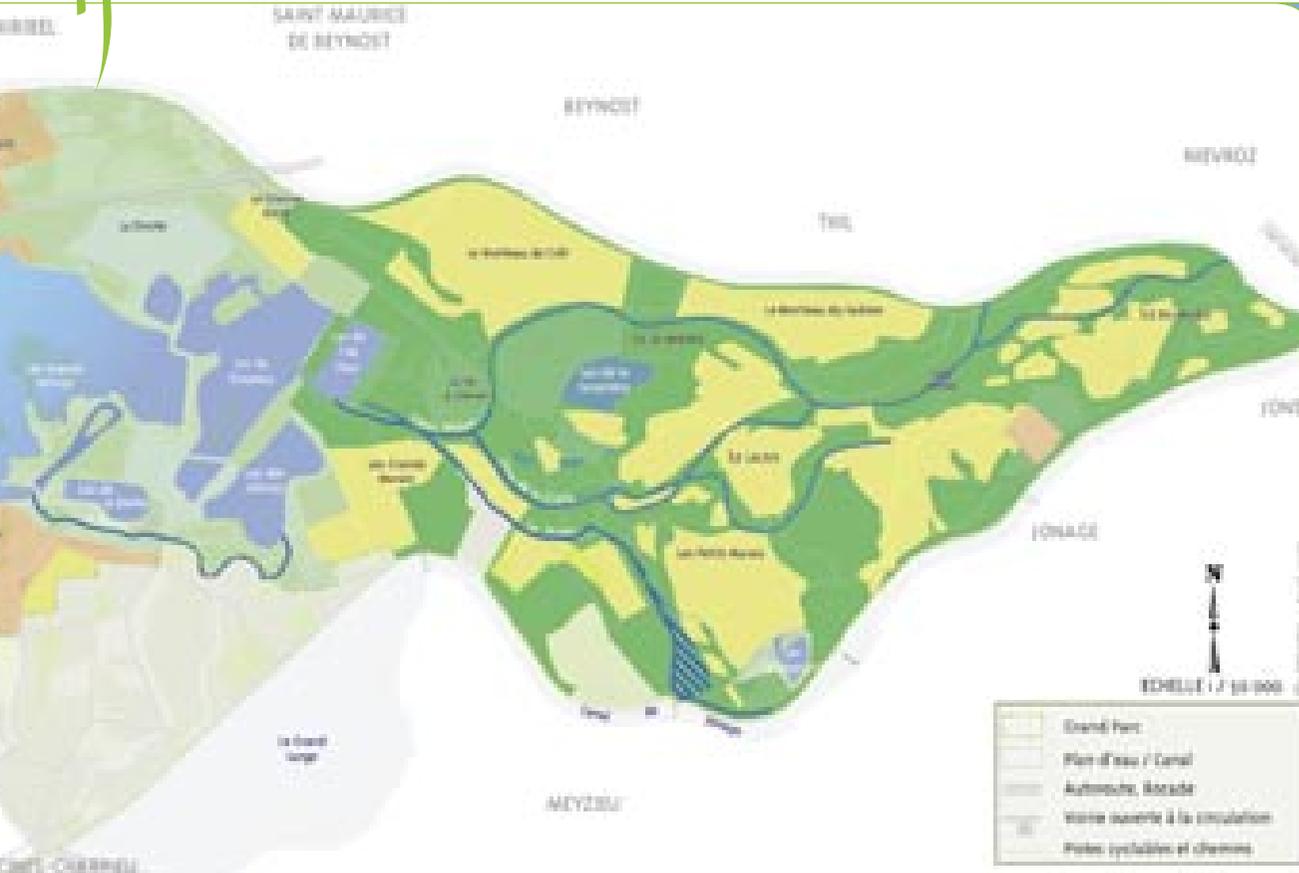
*Le Grand Parc, les champs captants de Crépieux-Charmy et le canal de Miribel abritent de nombreux milieux et espèces d'intérêt européen : prairies sèches, forêts alluviales, castors, certains poissons... C'est la raison pour laquelle l'île de Miribel Jonage fait partie du réseau Natura 2000. Cette démarche vise à dégager des actions concertées, dans le cadre du document d'objectifs réalisé en 2006.*

*Ce document conforte les actions déjà entreprises dans le parc et propose leur développement (prise en compte de nouveaux dossiers comme la gestion forestière).*

*Le Grand Parc jouera un rôle majeur dans l'élaboration, puis dans la mise en œuvre de ce programme, qui donnera accès à des financements spécifiques de l'État et de l'Europe.*



# le plan de **gestion différenciée** des espaces



## GESTION ADAPTEE A LA FORTE FREQUENTATION

- Espace vert à dominante sports et loisirs
- Espace vert à dominante détente et loisirs
- Plan d'eau loisirs

## GESTION AGRI-ENVIRONNEMENTALE

- Parcelle agricole

## GESTION ADAPTEE A UNE FREQUENTATION DIFFUSE

- Espace à dominante découverte et loisirs doux
- Plan d'eau nature

## GESTION ADAPTEE A LA FRAGILITE DES ESPACES

- Milieu sensible à préserver (forêt alluviale, prairies sèches...)
- Marais
- Cours d'eau / Lône





# la stratégie

**Favoriser la mixité  
des publics et pérenniser  
l'intégrité du site**

L'Est Lyonnais est amené à connaître un fort développement urbain dans les prochaines décennies, avec l'arrivée présumée de quelque 150 000 habitants à l'horizon 2030. Plusieurs grands projets urbains témoignent de ce mouvement : Carré de Soie, tramway Lea, Saint-Exupéry... D'ores et déjà classé parmi les sites français les plus fréquentés, le Grand Parc doit se préparer à une forte pression urbaine et sociale. Dans ce contexte, il s'agit de prévenir les phénomènes de surfréquentation de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes et à protéger la ressource en eau et les milieux naturels. Deux objectifs conjoints doivent être poursuivis.

Le premier objectif vise à la fois à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accueil du public, au travers notamment de la sécurité, des services et des animations qui doivent gagner en cohérence, en qualité et en attractivité.

Le second objectif, dans un souci de pérennité du site, consiste à améliorer la desserte du parc en modes doux pour renforcer les liens avec les communes riveraines, et privilégier l'accès au Parc par une offre de transport collectif performante. Parallèlement, il faut se donner les moyens de favoriser les modes de déplacements doux dans le Parc, en maîtrisant la place de la voiture. Quant aux problématiques de la pollution de l'air et des nuisances sonores, peu connues, elles devront faire l'objet d'études dans les années à venir.



## le parc et l'accueil des publics



### Maîtriser le niveau de fréquentation pour mieux accueillir

Le Parc est très fréquenté mais les conditions d'accueil restent perfectibles. Construction d'un espace d'accueil et d'information en 2004, création d'événements comme Destination Nature depuis 2003... plusieurs actions ont été mises en place. L'objectif visé ? Ne pas développer mais mieux gérer la fréquentation en l'étendant dans le temps et sur certains espaces, tout en assurant au public un niveau de sécurité adapté.

Il s'agit désormais de valoriser et de mettre en synergie les équipements de sports et de loisirs existants (Espace multisports, centres équestres...) destinés à l'accueil d'un large public.

Il est aussi question d'améliorer et de développer les services au public, en particulier la restauration sur le site, car il n'existe pour l'heure qu'une offre saisonnière perfectible en termes de rapport qualité/prix et d'intégration paysagère. Enfin, la programmation d'événements et de manifestations à fort rayonnement ne sera développée que si elle est en pleine cohérence avec les caractéristiques et le concept du Grand Parc.

### Organiser la mixité des populations et concilier les usages

Du fait de sa proximité avec la ville, le Grand Parc prend en charge et tente de résoudre des problématiques spécifiquement urbaines, entre autres de cohésion sociale et d'égalité des chances. Ainsi, tout projet de gestion et d'aménagement du site intègre désormais une sorte de « clause de mixité sociale » afin de favoriser la mixité, à la fois sociale, sexuelle, ethnique et générationnelle. Le jardin pédagogique des Allivoz est un exemple emblématique de la mise en œuvre de cette volonté. La politique événementielle qui émerge depuis quelques années (Destination Nature, accueil du festival Woodstower, concours photo...) répond également à cet objectif. De nouvelles pistes restent à inventer avec les partenaires du Parc, notamment dans le domaine culturel.

Outre la diversité des publics, le Parc doit concilier la diversité des usages sur le site : pêche, promenade en famille, loisirs nautiques, naturisme, rencontres homosexuelles... Une réflexion doit être menée entre tous les acteurs concernés afin de garantir l'accès du site à tous sans qu'il devienne un puzzle de différentes communautés localisées avec chacune leurs habitudes et leurs emplacements.

### Poursuivre les actions en faveur de l'insertion

Chaque année, le Grand Parc accueille plusieurs centaines de personnes en insertion dans le cadre de chantiers d'utilité sociale, de formations... Ce rôle sera renforcé tout en développant les dimensions environnementales des missions confiées, faisant du Grand Parc un lieu ressource pour des missions d'insertion dans un espace naturel ouvert.



## le parc et son intégrité



*Au printemps et en période estivale, le Parc accueille jusqu'à 55 000 visiteurs par jour, qui s'y rendent pour la plupart en voiture, ce qui occasionne des engorgements et des difficultés de gestion du stationnement. Durant l'année, le Parc est investi par un trafic de transit qui évite, par cet itinéraire, les axes surchargés. Ces dysfonctionnements qui pourraient à terme provoquer une véritable asphyxie du Parc doivent être résolus, en cohérence avec les projets d'aménagement envisagés, sachant que l'accès motorisé conditionne largement le niveau de fréquentation. À l'horizon 2015, il n'est pas envisageable de « sanctuariser » le site en supprimant tout accès automobile. En revanche, l'ambition consiste à offrir une réelle alternative à l'accès en voiture. Dans le Parc, la circulation motorisée sera réduite au minimum.*

### Développer les liaisons modes doux avec les communes périphériques

La desserte en transports collectifs doit être améliorée pour garantir l'accès des populations captives mais également permettre aux visiteurs motorisés de préférer la desserte en bus.

En complément, les liaisons piétons cycles doivent être développées. Des grands projets sont déjà engagés au titre de l'Anneau Bleu. Ils devront être poursuivis : aménagement de la rive droite du canal de Miribel et étude de passerelles, liaisons avec les centres-villes.

Enfin, il s'agira de contribuer au maintien et au développement de corridors verts.

### Rééquilibrer les accès et réduire la circulation interne

En pleine cohérence avec la gradation d'aménagement de la ville à la nature, les accès par les deux entrées autoroutières Nord (A42) et Sud (Rocade Est) seront privilégiés. La valorisation de ces entrées s'accompagnera de deux grandes actions :

- La réalisation de grands parkings au plus près des entrées sans augmentation du nombre total de places de stationnement sur le site. Pour fonctionner, ces aires de stationnement devront proposer des services de proximité (points informations, aires de pique-nique, jeux...)

et des moyens de déplacements internes alternatifs (location de vélos...).

- La création de « poches de circulation » par grands secteurs (entrée et réseau de voirie) qui permette au public de rejoindre plus directement sa destination finale dans le Parc tout en supprimant les circulations de transit ou parasite.

### Favoriser la circulation à vélo sur le site

La politique de création de pistes ou sentiers cyclables sera poursuivie de manière à constituer un réseau cohérent et à éviter les pratiques tout terrain pour protéger les milieux les plus fragiles : création de boucles de liaisons entre les deux canaux, fin de l'aménagement de la promenade autour du lac...

À l'image de Vélo'v pour le centre de l'agglomération, le Grand Parc réfléchira avec ses partenaires à la possibilité de développer un système de location de vélos adaptés aux chemins. Enfin, une attention particulière sera apportée aux déplacements piétons : lien entre les différents pôles d'attraction et de découverte, diversité de parcours adaptés à tous les visiteurs...



Le Grand Parc Miribel Jonage est très souvent cité comme un des parcs les plus innovants en matière d'espace périurbain au niveau européen. La Région Rhône-Alpes est partenaire du Grand Parc, notamment pour participer au projet Léman-Mer qui vise à réaliser un itinéraire continu de voie verte, depuis le Léman jusqu'à la Méditerranée. En Rhône-Alpes, le trajet s'étendra sur 420 km, grâce au concours de la CNR.

Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes

## zoom sur...

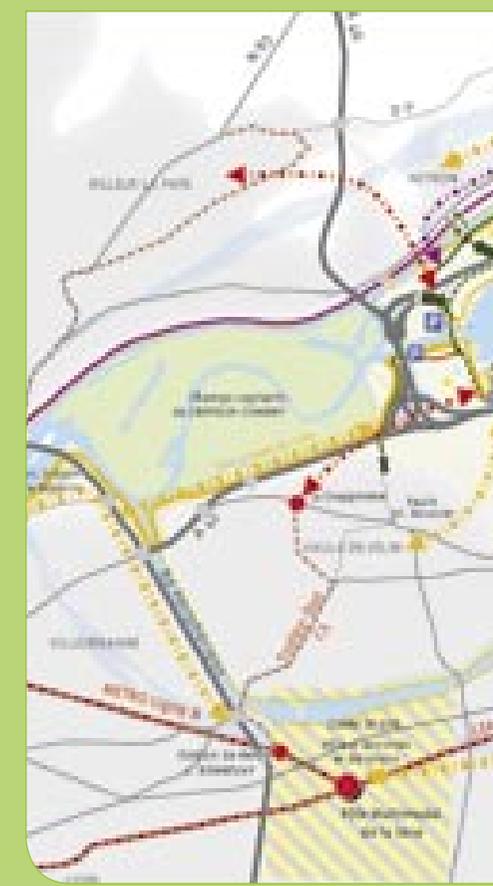
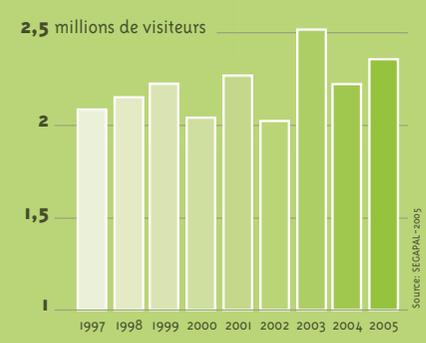
### La fréquentation du Grand Parc



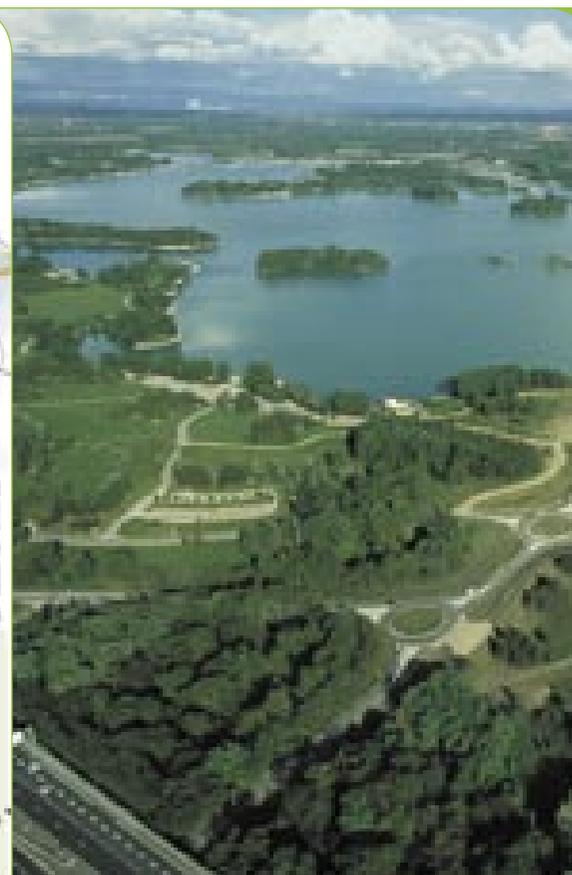
- Près de 4 millions de visiteurs chaque année.
- 88% des visiteurs proviennent du Grand Lyon et des communes riveraines du Département de l'Ain.
- seulement 4% des visiteurs estivaux accèdent au Parc en transport en commun.
- 200 000 passages sur la promenade autour du Lac des Eaux Bleues dans le secteur des Grands Vernes.
- Le Grand Parc contribue-t-il à la politique touristique de l'agglomération? Sûrement car, au cours de l'été, des visiteurs de 60 départements français et de 10 pays ont été recensés à l'accueil.

L'objectif du Symalim est de mettre en place un observatoire de la fréquentation du parc sur la période du plan directeur afin de mesurer et de prendre en compte les évolutions et les attentes des visiteurs.

Nombre de visiteurs sur la période estivale (juin, juillet, août)



# organisation des accès



## CONTENIR L'AUTOMOBILE AUX ENTREES DU PARC

- ➡ Accès autoroutier
- ➡ Accès routier de proximité
- ⬇️ Construction de franchissement routier à étudier
- ↔️ Construction d'une passerelle piétons/cycles à envisager
- Stationnement aux abords et sur le Grand Parc
- 🅑 Parking d'accueil et d'information

## DÉVELOPPER LES LIAISONS

- 🚶 Liaison avec le réseau tramway
- 🚌 Liaison avec le réseau bus
- 🚆 Liaison avec le réseau ferré
- 🚲 Liaison mode doux
- 🌳 Développement des liens avec le Grand Large

## HARMONISER L'ESPACE SUR LE SECTEUR DU RHÔNE AMONT

- 🌊 Mise en cohérence des projets (ANNEAU BLEU)
- 🌿 Zone à vocation naturelle ou espace protégé
- 🚶 Espace de liaison à développer
- 🏖️ Pôle d'activité et de loisirs en projet
- 🏊 Espace Multisports du Grand Parc
- 🌟 Pôles d'attractivité du Grand Parc



## grand angle Le Grand Parc et la politique de la ville

Compte tenu de sa vocation sociale, le Parc est inscrit dans le cadre de la politique de la ville, et ce d'une manière originale. Il s'agit en effet de penser des aménagements, de proposer des actions d'insertion, des événements ou des animations destinés à tous les publics en y incluant un volet spécifique favorisant l'intégration des populations des quartiers sensibles.

En s'adressant à la fois à tous et en travaillant l'accueil de ces populations, l'objectif est de ménager des possibilités de rencontres harmonieuses, et donc de renforcer la cohésion sociale. Dans l'avenir, le Parc doit apparaître comme un haut lieu de mixité à l'échelle de l'agglomération ; pour ce faire il renforcera et développera ses partenariats.



*L'originalité du CLS du Grand Parc Miribel Jonage est qu'il s'applique à un territoire, certes cohérent, mais étendu sur onze communes et deux départements. Fruit d'une forte volonté des Préfets du Rhône et de l'Ain, il est placé sous l'autorité du Président du Symalim dans un objectif de sécurité globale (sécurité publique, sécurité civile et conservation du domaine). Il permet de coordonner de nombreux intervenants, de partager des informations, de se poser les bonnes questions et de développer des actions de prévention ou de sécurisation adaptées au site. Aujourd'hui, je suis très satisfait de son fonctionnement partenarial dont l'échelle me paraît pertinente pour engager l'avenir.*

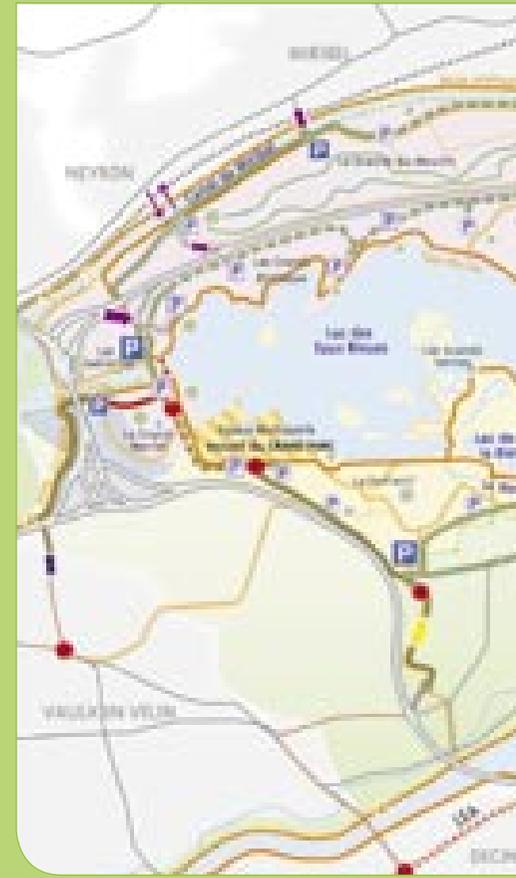
*Michel Fuzeau, Préfet de l'Ain*

## zoom sur... Le Contrat Local de Sécurité



*Signé en mai 2004, le Contrat local de sécurité a amené les partenaires du Grand Parc à fixer des priorités d'actions pour améliorer la sécurité sur le site. L'objectif est d'agir à la fois à un niveau institutionnel et au plus près du terrain afin de créer les conditions d'une co-création de la sécurité. Sont ainsi mobilisés, outre le Symalim et la Segapal, les services préfectoraux du Rhône et de l'Ain, les parquets de Lyon et de Bourg-en-Bresse, les forces de sécurité publique (gendarmeries et police nationale), les services incendie et secours des deux départements, les maires et les polices municipales des onze communes signataires, et enfin les services des transports en commun.*

*Ce contrat, qui mobilise les prérogatives et les compétences de chacun, est le premier en France à concerner un territoire aussi spécifique : un parc périurbain, intercommunal et interdépartemental. Les premiers bilans font état d'une meilleure coordination des services engagés sur le terrain : partage de l'information, efficacité renforcée des secours, complémentarité des interventions préventives voire plus répressives. Par ailleurs, des réformes importantes sont en cours de réalisation comme la refonte de l'arrêté interpréfectoral qui occupe le champ de la police administrative générale et le règlement intérieur qui régit la police de conservation du domaine.*

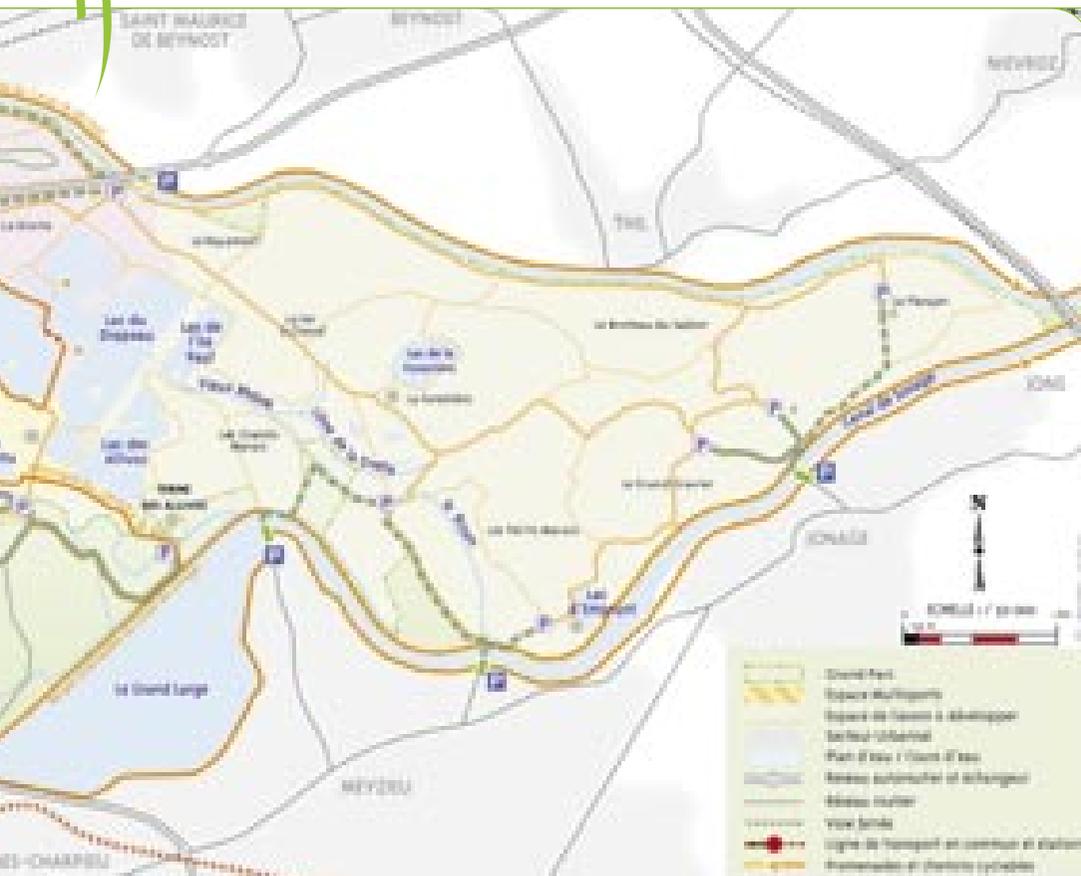


**?** *Quelle est la position du Parc en matière d'accueil des gens du voyage? (États généraux, le 17 novembre 2005)*

*L'accueil des gens du voyage n'est pas compatible avec les vocations prioritaires que sont la protection de la ressource en eau et le maintien du champ d'expansion des crues. Il en va de leur propre sécurité.*



## réseau de circulation à l'intérieur du parc



### DIMINUER LA CIRCULATION AUTOMOBILE INTERNE ET SUPPRIMER LE TRANSIT

- Entrées nord dans le secteur aval nord
- Entrées sud dans le secteur aval sud
- Entrée sud par Vaulx-en-Velin Village
- Entrées dans le secteur amont
- Restriction de circulation automobile à étudier
- Site propre TC

### MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES RÉSEAUX

- Réseau viarie ouvert à la circulation
- Desserte en TC
- Pistes cyclables connectées aux projets environnants
- Réseau de pistes modes doux à viabiliser
- Promenades et sentiers piétons
- Pérennisation des passages de crues
- Piste cavalière

### VALORISER LE STATIONNEMENT AUX ABORDS ET SUR LE GRAND PARC EN FONCTION DES PÔLES D'ACTIVITÉS

- Pôles d'attractivité sur le Grand Parc
- Parking d'accueil et d'information
- Parking de desserte immédiate
- Parking de diffusion



*Je trouve que l'on a beaucoup avancé sur la qualité de ce parc et son intégration dans la vie de l'ensemble de nos concitoyens. Une place plus grande doit être donnée aux transports en commun dans le Grand Parc au détriment de l'automobile. Je pense qu'on arrivera à faire progresser l'ensemble de ces questions et permettre une plus grande desserte du site par les transports en commun.*

*Bernard Rivalta, Président du Sytral*

## grand angle L'Anneau Bleu

*Le Grand Parc est situé au cœur du territoire Rhône Amont, lieu composé de plusieurs espaces d'eau et de nature : canaux de Miribel et de Jonage, site de Crépieux-Charmy, parc naturel urbain de la Feyssine. Lieu de concertation de plusieurs maîtres d'ouvrage, l'Anneau Bleu fédère les actions de mise en valeur des canaux de Miribel et de Jonage ainsi que leurs abords. Douze actions partenariales ont été identifiées autour de la réappropriation des berges par les habitants*

*(aménagement de pistes cyclables et d'itinéraires de promenade), de la mise en valeur du patrimoine naturel et industriel du Rhône (usine hydroélectrique de Cusset, Grand Large, projet des Allivoz...), des liaisons avec les territoires urbains. Signataire de la charte de l'Anneau Bleu en 2005, le SYMALIM s'inscrit durablement dans une démarche d'ouverture sur ses partenaires et ses publics de proximité.*



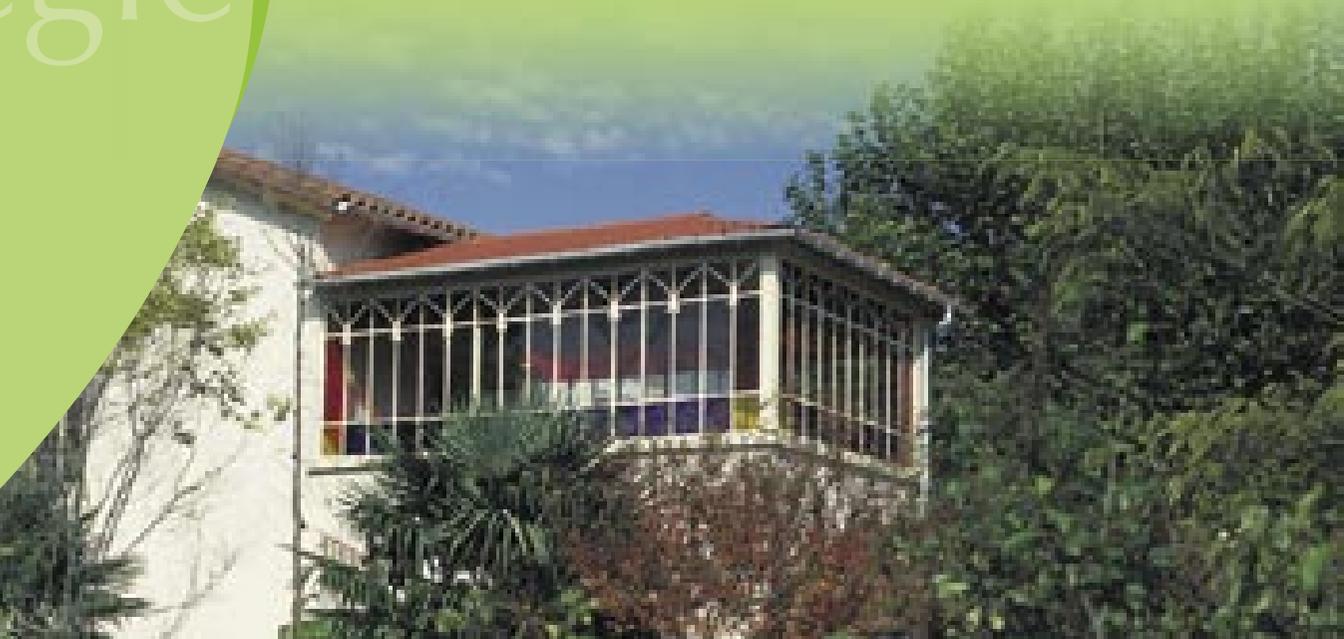
# la stratégie

Faire du Grand Parc  
un haut lieu innovant  
de l'éducation  
à l'environnement

Le Grand Parc Miribel Jonage possède un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle. Son identité fluviale et les multiples fonctions qu'il assure légitiment une politique ambitieuse de sensibilisation et de pédagogie de l'environnement. Une orientation qui, de surcroît, en favorisant un comportement respectueux du parc, apparaît aujourd'hui indispensable pour concilier durablement ses quatre vocations. Recréer des liens authentiques avec la nature, faire prendre conscience de sa richesse mais aussi de sa fragilité, valoriser le Parc comme le lieu privilégié d'apprentissage de l'écocitoyenneté et de promotion du développement durable, tel est le projet du Symalim et de ses partenaires.

Appliquée sur l'ensemble du Parc, en s'appuyant sur les équipements d'éducation et en tirant parti de la présence quotidienne du public sur ce lieu de vie et d'activités, la démarche privilégiera des expériences grandeur nature, des approches pédagogiques ludiques, actives et culturelles. La mise en œuvre de ce projet repose sur trois objectifs opérationnels, envisagés dans une logique d'approche progressive et coordonnée :

- améliorer les conditions d'accueil et d'information du public, et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'égard d'un public peu concerné a priori ;
- terminer l'aménagement du « pôle nature », lieu de découverte de milieux naturels, de la faune et de la flore ;
- développer la pédagogie à l'environnement notamment à partir du centre des Allivoz.



## de la sensibilisation des publics...



### Adopter une approche sensible et ludique

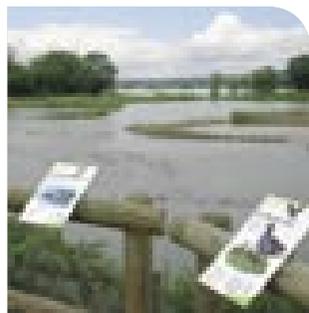
Outre la programmation d'expositions et d'événements comme le Marché Nature des produits biologiques et locaux, la démarche de sensibilisation à l'environnement privilégiera pour l'essentiel une approche ludique et active à l'égard d'un public a priori pas toujours réceptif (baigneurs, sportifs...). Dès l'entrée, les visiteurs devront percevoir le caractère particulier du site et adopter le comportement adéquat. Les principaux équipements d'accueil et de loisirs intégreront des éléments de compréhension du Parc et de sensibilisation : tableau à l'accueil listant les espèces observables, animations sur les plages et dans les buvettes...

### Mettre en place une politique culturelle

La sensibilisation à l'environnement s'appuiera également sur une politique culturelle, déclinée notamment autour de l'art dans la nature. Via la découverte de l'art contemporain sur des sites variés du Grand Parc (plages, prairies, ferme des Allivoz...), le projet vise à interpeller les visiteurs et les amener à réfléchir sur les problématiques abordées par les œuvres : la place de l'eau potable dans l'environnement quotidien, le rôle des crues, les énergies renouvelables...

### Faire du pôle nature un lieu unique pour explorer et découvrir

L'ensemble du parc s'offre à la découverte de la nature, mais un espace est tout particulièrement dédié à cette activité : le pôle nature. Ce site, dont la réhabilitation a débuté en 1996 avec la Presqu'île des Grands Vernes, sera entièrement restauré en 2015. Il permettra l'immersion et le contact avec les éléments naturels, la faune et la flore.



### Développer des animations et des petits équipements

Les activités déjà mises en place, sur l'ensemble du site, pour les scolaires, les centres de loisirs ou encore les familles (balades à thème, parcours VTT nature, jardin des Allivoz...) seront complétées progressivement. Des petits équipements judicieusement positionnés constitueront des outils intéressants pour les activités pédagogiques : sentiers de découverte, belvédères, haltes nature...

## ... à l'action écocitoyenne



### Innover en matière de pédagogie de l'environnement

Dans le prolongement des aménagements et des activités de découverte, la démarche d'éducation à l'environnement vise à faire comprendre plus finement les phénomènes et problématiques du Parc : le risque d'inondation, l'eau potable, etc. Cette offre sera assurée en grande partie par le centre de pédagogie Eau et Nature des Allivoz. Rayonnant sur le Grand Parc et au-delà, il proposera à un large public un parcours pédagogique ambitieux, permettant de comprendre, de débattre et d'agir. Le centre fera appel à des moyens adaptés au lieu : la pratique, le jeu, l'imaginaire, l'échange, le projet...

### Offrir des opportunités d'actions écocitoyennes

Au-delà de la compréhension des milieux naturels, l'ambition pédagogique du Grand Parc vise à inciter à l'action et à l'engagement écocitoyen en offrant diverses occasions de participer à des activités sur le site : chantiers écovolontaires (réhabilitation HQE du bâtiment d'accueil de la Ferme des Allivoz), animations dans le cadre des événements grand public, contribution aux travaux, à l'entretien ou à la gestion du parc... Cette démarche implique de renforcer les partenariats avec les associations mais aussi la mise en place d'une démocratie participative lors de la réalisation des projets comme c'est le cas pour le centre de pédagogie des Allivoz.



### Faire du grand parc un lieu exemplaire en matière de respect de l'environnement

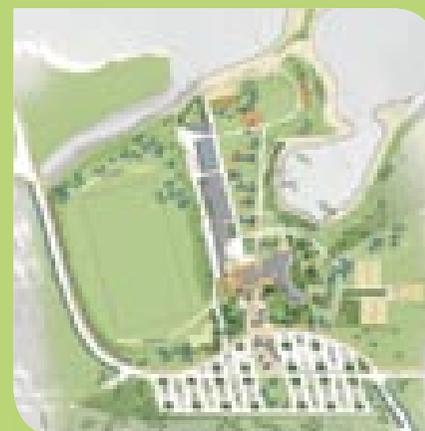
Soucieux de montrer l'exemple en matière environnementale, le Grand Parc travaillera à une charte qui engagera son personnel et tous les opérateurs et usagers du site à respecter la qualité de l'environnement des espaces extérieurs et intérieurs.

Cette volonté d'exemplarité a notamment abouti à la mise en place en 2005 de la collecte sélective des déchets sur l'ensemble du Parc, en partenariat avec le Grand Lyon et Eco-emballages. Une initiative quasi-pionnière pour un grand parc péri-urbain dont les visiteurs produisent chaque année quelque 350 tonnes d'ordures ménagères.



## zoom sur...

L'accueil du Grand Parc et l'espace multisports

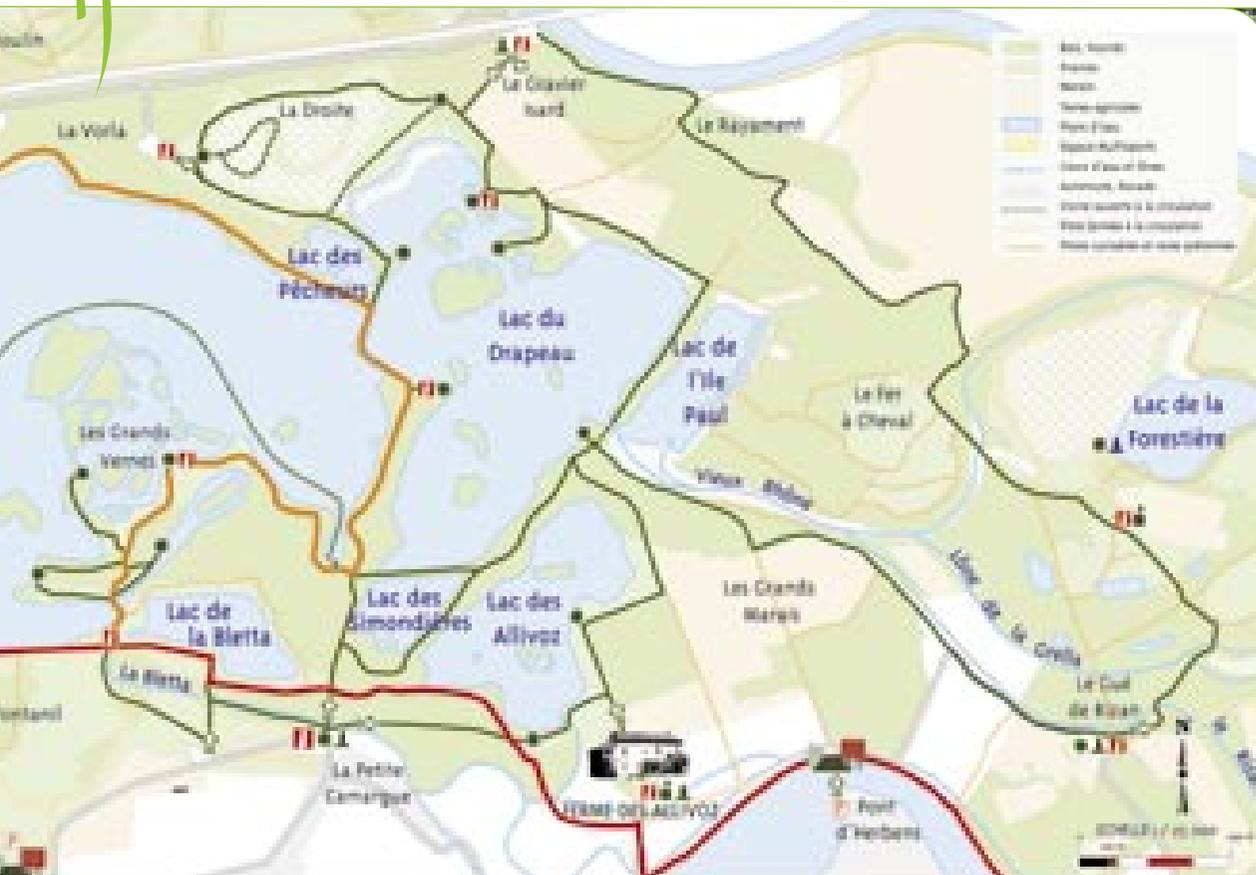


Inauguré en 2004, le bâtiment d'accueil et d'information du Grand Parc marque également l'entrée de l'espace multisports. clos et contrôlé, cet espace permet à un public très diversifié (individuels, groupes sociaux, entreprises, associations, Pôle France Aviron...) de pratiquer de nombreuses activités en lien avec la nature : nautique, forme, golf... Construit en suivant une démarche HQE, l'accueil constitue

une première phase de réhabilitation environnementale de l'ensemble de ce secteur conçu dans les années 70 et capable d'accueillir de nombreux visiteurs. Un schéma directeur a été élaboré en 2005 ; il se mettra en œuvre sur les 10 prochaines années. Parmi les objectifs : améliorer la qualité et valoriser la diversité des activités, préserver la mixité sociale, développer les loisirs familiaux et atteindre l'équilibre financier.



# le pôle nature, un lieu unique de **découverte** de l'environnement



## ACCUEIL

- Améliorer l'accueil du Grand Parc
- Marquer les portes d'entrée du Grand Parc
- Développer les parkings de dissuasion
- Développer l'information sur le site
- Véloroute du LEMAN MER
- Piste cyclable du tour du Lac des Eaux Bleues

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- Créer le centre de pédagogie eau et nature des Allivots
- Mettre en place un espace d'exposition à l'accueil du Grand Parc
- Point de départ privilégié des activités pédagogiques
- Points de découverte du Grand Parc (visites...)
- Site privilégié des activités pédagogiques
- Créer des haltes nature
- Canaliser les visiteurs dans le respect des milieux
- Découverte des milieux depuis le plan d'eau



## Comment intègre-t-on la pédagogie de l'environnement à l'offre de loisirs du Parc?

(États généraux, le 17 novembre 2005)

Si la pédagogie de l'environnement constitue une offre à part entière, elle sera également une dimension nouvelle et transversale des activités existantes de sports et de loisirs (VTT, voile...). En effet, ces pratiques ne pourront se développer que dans la mesure où elles seront respectueuses du Parc. En outre, elles seront un moyen original de découverte et de sensibilisation. Le Grand Parc Miribel Jonage, en tant qu'équipement d'agglomération, devra s'interroger sur son offre de loisirs en complémentarité avec celle des autres grands équipements du territoire et aussi avec les équipements œuvrant en matière de pédagogie de l'environnement.



Depuis sa création en 1968, le Département, partenaire financier majoritaire, a été à l'initiative de la stratégie de restructuration hydraulique et écologique du Grand Parc Miribel Jonage formalisée dans la charte d'objectifs 1993. En plus des moyens financiers, consacrés aux programmes de préservation du patrimoine naturel et d'aménagement d'accueil du public du Parc au titre des espaces naturels sensibles, le Département contribue, avec ses brigades vertes, à l'entretien de ce domaine.

Je regrette encore une fois que le Département ne dispose que de 6 sièges sur 27 au Conseil syndical, alors qu'il participe au financement des dépenses statutaires de fonctionnement à hauteur de 40% - ce qui a notamment permis la réalisation de ce document – et d'investissement à hauteur de 49%.

*Michel Mercier, Président du Conseil général du Rhône*



Aux portes du département de l'Ain, le Grand Parc Miribel Jonage est un espace reconnu de cohésion sociale, un « réservoir » pour la ressource en eau et une zone d'expansion des crues. Mosaïque d'espaces naturels, il a vocation à devenir un lieu de ressource en matière de pédagogie de l'environnement et de restauration des milieux humides et naturels permettant une ouverture aux publics, à l'image du futur projet sur le secteur de La Droite. Ces objectifs sont compatibles avec l'approche qui guide le Conseil général dans le domaine de la gestion des milieux naturels. Enfin, cette approche doit être le fruit de partenariats locaux entre les différents usagers, comme cela doit se traduire dans la restauration du canal de Miribel.

*Charles de la Verpillière, Président du Conseil Général de l'Ain*

## zoom sur...

### Le projet d'aménagement de La Droite



Le projet d'aménagement de la Droite illustre concrètement la volonté du Grand Parc de concilier restauration écologique, sensibilisation aux inondations et découverte ludique pour le public. La création de marais et de prairies humides s'accompagne d'aménagements paysagers originaux (labyrinthes végétaux) et de parcours de découvertes, ponctués "d'événements" tirant



au mieux parti des qualités des milieux (mares à batraciens, falaises à hirondelles...). Un sentier permettra d'observer les points de débordements, les fluctuations des niveaux d'eau, les techniques adaptées aux passages des crues. Ce secteur permettra également de prendre conscience de l'intérêt des crues sur le plan écologique.



## zoom sur...

### Le centre de pédagogie Eau et Nature des Allivoz



Le centre de pédagogie Eau et Nature a vocation à devenir un des sites de référence en matière d'éducation à l'environnement. Première étape de cet ambitieux projet, le jardin École des Allivoz s'est ouvert aux visiteurs en 2005. Entièrement biologique, ce jardin s'adresse aux publics scolaires, aux groupes et aux particuliers désireux d'apprendre les techniques du jardinage. Un deuxième jardin existant sera réhabilité : le Jardin botanique des plantes du monde, ancien jardin herpétologique créé dans les années 80, véritable jardin d'acclimatation permettant de découvrir des plantes uniques dans la région.

Lieu de découverte et d'échange, de démonstration et d'expérimentation, le centre des Allivoz aura un positionnement original dédié à l'eau, permettant d'aborder l'ensemble des thématiques du parc : le rapport ville/campagne, le fleuve Rhône, l'histoire de l'urbanisation, l'éco-habitat... Placé sous le signe de la convivialité, le centre privilégiera la vulgarisation scientifique sous l'angle ludique et culturel : événements, art dans la nature...



Les activités seront conçues en partenariat avec les associations et en réseau avec des équipements voisins favorisant les comportements écocitoyens (Planétarium, Maison rhodanienne de l'environnement...). Réhabilités selon les normes de haute qualité environnementale, les bâtiments serviront de support pédagogique. L'aménagement des accès au centre de pédagogie, conçu en cohérence avec le projet Léman-Mer (voie verte accessible au vélo depuis le Léman jusqu'à la Méditerranée), donnera la priorité aux modes doux. Au final, le projet des Allivoz contribuera à une pratique plus respectueuse du parc et de son environnement.





Les trois objectifs prioritaires du Grand Parc Miribel Jonage se déclinent en plans d'actions dans trois domaines : la gestion de l'espace, l'éducation à l'environnement et, enfin, l'amélioration des accès, du respect du site et de l'offre proposée par le Parc. Sont référencées toutes les interventions nécessaires en termes de planification et de mise en œuvre, de réalisation d'équipements et d'infrastructures, et de concertation. Cette programmation constitue le cadre de l'action à mener sur le parc pour les dix prochaines années.

# la mise en œuvre

**La programmation  
des actions à conduire**



# gestion de l'espace

Dans les 3 ans      Dans les 6 ans      Dans les 10 ans

## Planification, mise en œuvre et gestion

Valider le document d'objectifs Natura 2000 et faire du Parc l'animateur de sa mise en œuvre			
Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du plan de gestion globale de l'eau de l'île			
Finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion forestier			
Finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion des milieux aquatiques, des îles, des berges			
Finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion des espaces verts			
Appliquer la charte agricole et mettre en œuvre des actions agri-environnementales			
Former le personnel à la gestion différenciée			
Signer une convention globale avec les chasseurs			
Signer une convention globale avec les pêcheurs			
Définir un programme d'actions pour garantir la pratique des activités nautiques sur le site			
Rédiger un code de bonne pratique des activités sportives			
Concevoir et mettre en œuvre un observatoire de l'eau sur le site			
Concevoir et mettre en œuvre un observatoire naturaliste sur le site			

## Restauration hydraulique et écologique

Réhabiliter le site de la Droite			
Réhabiliter la plateforme de traitement des granulats des Simondières			
Arrêter l'activité de traitement des granulats et réhabiliter le site de traitement du Cloizu			
Réhabiliter les sites de la Forestière			
Réhabiliter la digue EDF			
Mettre en place une gestion adaptée pour maintenir des milieux naturels ouverts : îles, marais du Rizan, prairies sèches			
Restaurer le lac des Eaux Bleues			
Supprimer les risques de rejets polluants des équipements du site			
Pérenniser le cordon entre le lac du Drapeau et le lac des Eaux Bleues			
Contrôler les brèches du canal de Miribel			
Remettre en eau certaines îlons			
Contrôler les érosions à l'intérieur du parc			

## Concertation

Diffuser le nouvel arrêté inter préfectoral et le règlement intérieur			
Positionner le Parc comme le lieu de concertation et d'animation sur l'eau à l'échelle de l'île de Miribel Jonage			
Être relais vis-à-vis des acteurs et des usagers du Parc dans l'application des politiques territoriales (SCOT, SAGE, règlements de captages, PPRI...)			
Monter des projets communs avec les différents usagers du site : associations naturalistes et sportives, pêcheurs, chasseurs...			
Sensibiliser le grand public aux vocations du site et à la gestion différenciée			

# éducation à l'environnement

Dans les 3 ans      Dans les 6 ans      Dans les 10 ans

## Planification, mise en œuvre et gestion

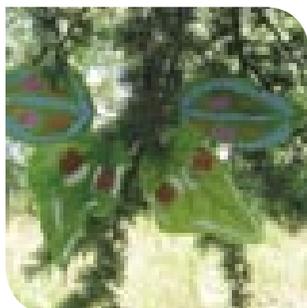
Faire du Parc un lieu expérimental et innovant par la mise en œuvre d'un Agenda 21 local			
Développer des activités de sensibilisation, de découverte ludique et d'éducation à l'environnement pour un large public : sorties nature, promenades en barque et en calèche, jeux, expositions, conférences, actions éco-volontaires...			
Poursuivre l'organisation d'évènements récurrents (fête du Parc, marché nature...)			
Valoriser la dimension culturelle du lieu notamment au travers de l'implantation d'œuvres d'art			
Valoriser les équipements existants (fermes de la Forestière, du Plançon...) au service de l'éducation à l'environnement			
Développer des actions de formation			

## Aménagement et équipements

Terminer l'aménagement des jardins des Allivoz dans une démarche participative			
Réaliser le centre de pédagogie Eau et Nature des Allivoz			
Terminer l'aménagement du pôle nature : belvédères, observatoires, cheminements, équipements pédagogiques...			
Valoriser le site du Fontanil : espace ludique de sensibilisation du grand public à l'eau et l'environnement			

## Concertation

Poursuivre l'intégration de l'éducation à l'écocitoyenneté dans toutes les activités du Grand Parc			
Impliquer l'ensemble des acteurs du Parc dans la mise en œuvre du projet du centre de pédagogie Eau et Nature			
Jouer un rôle moteur dans le projet de l'Anneau Bleu, s'intégrer dans les réseaux de culture scientifique et technique ; initier un réseau des parcs et projets nature			
Poursuivre et développer les actions écocitoyennes, participatives et intergénérationnelles			



# accès, respect du **site** et offre proposée par le Parc

Dans les 3 ans

Dans les 6 ans

Dans les 10 ans

## Planification, mise en œuvre et gestion

Mettre en œuvre un plan de circulation et de stationnement garantissant l'intégrité et la pérennité du site			
Permettre un accès en transport en commun performant adapté aux spécificités du site			
Développer des liaisons et des relations privilégiées avec les communes périphériques (accès, partenariat, manifestations...)			
Continuer à améliorer l'image du Parc par une politique de communication adaptée			
Conforter la politique de développement de la base de loisirs en garantissant ses fonctions sociales			
Pérenniser les actions de cohésion sociale : insertion, animations sportives et culturelles, éducation à l'environnement			
Mettre en place des actions visant à connaître les visiteurs et leurs attentes : approche sociologique, ethnologique...			
Accueillir des manifestations culturelles à l'échelle de l'agglomération dans un esprit développement durable			
Mettre en œuvre des actions concertées afin de garantir la sécurité des usagers			

## Aménagement et équipements

Améliorer les services aux visiteurs et renforcer les équipements de proximité à destination des familles : restaurant permanent, accueil et information, aires de jeux et de pique-nique...			
Aménager les portes du Parc			
Créer les parkings de dissuasion Nord et Sud			
Requalifier les derniers secteurs de remblais de l'aval du site : Grand Morlet, Sablettes et Grand Brotteau			
Aménager et valoriser le passage de la véloroute du Léman à la mer			
Améliorer et mettre aux normes les équipements et services existants (buvettes, sanitaires...)			
Développer et baliser le réseau d'infrastructures de déplacements doux en lien avec l'Anneau Bleu : pistes et chemins piétons-cycles, points vélos...			
Mettre en œuvre le plan d'aménagement des abords de l'accueil du Parc			
Poursuivre la gestion écologique des déchets : collecte et tri sélectif...			

## Concertation

Mettre en place des instances de concertation : comité des usagers, association des amis du Parc, forum internet...			
Coordonner l'ensemble des activités, animations et événements se déroulant sur le Parc			
Améliorer le contrôle et la coordination des délégataires privés ; développer le principe « gagnant-gagnant »			
Pérenniser le Contrat Local de Sécurité comme l'instance de coproduction de la sécurité sur le Parc			

La mise en œuvre des plans d'actions sera évaluée régulièrement, permettant de justifier le bien-fondé des dépenses consenties par la collectivité, mais aussi de connaître en permanence l'adéquation des actions entreprises par rapport aux objectifs fixés, et d'envisager si nécessaire certaines réorientations.

Cette évaluation reposera sur des indicateurs simples permettant de répondre objectivement et régulièrement à quelques questions fondamentales : Comment évoluent le Parc, son patrimoine, sa fréquentation ? Quel bilan peut-on en tirer, à mi-parcours notamment ?

Ces données seront largement valorisées et contribueront par ailleurs à mettre à jour le document de référence du site - l'Atlas de l'île Miribel Jonage - dont la première édition date de 1997.

# la mise en œuvre

## Le dispositif de suivi et d'évaluation

# de la détermination des indicateurs au suivi de leur évolution

Le Symalim a défini une vingtaine d'indicateurs clés qui, selon la nature des données à évaluer et les moyens à mettre en œuvre, seront suivis plus ou moins fréquemment : tous les trimestres, tous les ans et, pour certains, deux fois seulement, à 5 ans et à 10 ans.

Les partenaires du Grand Parc participeront largement au suivi des indicateurs : associations naturalistes, Kéolis...

L'évaluation de chaque indicateur s'appuiera sur un état initial à compter de l'année 2006 (soit existant, soit à évaluer au plus tôt).

Les indicateurs seront réajustés si nécessaire à l'issue du bilan à mi-parcours et en cas de difficulté à obtenir certaines données.

## Stratégie / Objectifs

## Indicateurs

## Suivi

### Achever la restauration du site, le protéger et mettre en œuvre une gestion durable

Garantir la qualité de l'eau potable	Nombre de pollutions accidentelles à l'intérieur des périmètres de protection	annuel
Être moteur dans la gestion globale de l'eau sur l'île de Miribel Jonage	Nombre d'actions et d'études mises en œuvre	annuel
Restaurer le caractère inondable, sécuriser et informer en période de crues	Nombre d'actions d'information, de communication et de sensibilisation et/ou niveau de connaissance des visiteurs	5/10 ans
Maintenir la biodiversité	Nombre d'espèces faune et flore d'intérêt patrimonial	5/10 ans

### Favoriser la mixité des publics et pérenniser l'intégrité du site

Maîtriser le niveau de fréquentation et mieux accueillir	Évolution de la répartition saisonnière de la fréquentation	annuel
Organiser la mixité des populations et concilier les usages	Nombre d'actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville	annuel
Poursuivre les actions en faveur de l'insertion	Nombre de personnes bénéficiaires	annuel
Développer les liaisons modes doux avec les communes périphériques	Nombre de desserte bus par an et part annuelle des visiteurs accédant en bus et en vélos	annuel
Rééquilibrer les accès et réduire la circulation interne	Nombre de véhicules en transit et part de chaque entrée autoroutière (sur la saison estivale)	annuel
Favoriser la circulation en vélos sur le site	Nombre de parkings vélos	annuel
Assurer un niveau de sécurité optimal	Effectifs des personnels contribuant à la sécurité et nombre de délits par an	annuel
Assurer un niveau de sécurité optimal	Nombre d'accidents rapporté à la fréquentation du site	annuel

### Faire du Grand Parc un haut lieu innovant de l'éducation à l'environnement

Sensibiliser le Grand Public aux vocations du site	Nombre d'actions réalisées et/ou niveau de connaissance des visiteurs	5/10 ans
Maintenir l'équilibre entre préservation des milieux et accueil du public	Rapport entre fréquentation du site des Grands Vernes et populations d'oiseaux	annuel
Développer les animations nature	Nombre de personnes accueillies en animation	annuel
Faire du Grand Parc un lieu exemplaire en matière de respect de l'environnement	Part des déchets valorisés sur les déchets produits	annuel
Faire du Grand Parc un lieu exemplaire en matière de respect de l'environnement	Économie des consommation d'énergie et d'eau	annuel

Pour l'élaboration du plan directeur du Grand Parc, le Symalim a engagé une vaste concertation avec tous les acteurs concernés, y voyant l'opportunité d'une prise de conscience collective des enjeux et d'une appropriation respectueuse de cet espace public. Il s'agit désormais de pérenniser le dialogue dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Parc et d'associer le plus de publics possibles.

# la mise en œuvre

**Une démarche  
de concertation  
permanente**

## une démarche participative largement engagée

À partir de 2003, le Symalim a mis en œuvre, à l'occasion de l'élaboration du Plan Directeur, une vaste concertation avec toutes les parties prenantes concernées par l'avenir du Grand Parc. Cette démarche participative a permis d'identifier les attentes et de les prendre en compte dans le Plan Directeur.

La concertation a également contribué à favoriser l'appropriation du projet par les usagers du site. Les agriculteurs (avec lesquels la concertation a abouti en janvier 2005 à la signature de la charte agricole), les extracteurs, les restaurateurs, les chasseurs, les associations présentes sur le site... et, bien entendu, les visiteurs ont un intérêt commun dans la valorisation du Parc et peuvent y contribuer, à condition d'être associés et impliqués dans des projets concertés.



## le dialogue permanent

Dans la continuité de cette démarche participative, une nouvelle logique de gouvernance sera instaurée pour la mise en œuvre du projet du Grand Parc. Elle répond à la volonté du Symalim d'être pragmatique dans l'organisation du dialogue entre les acteurs.

Concrètement, il s'agit de mettre en place un organe de pilotage de la mise en œuvre du plan directeur réunissant les signataires de ce document : le Comité de suivi et d'évaluation.

Sera également créée une instance de concertation regroupant les associations et la société civile qui, au plus près du Symalim et de la Segapal, sera consultée sur les modalités de réalisation des différents projets du Grand Parc. Quant au Comité consultatif de l'environnement, il évoluera en un Comité consultatif d'experts dont le champ d'expertise s'élargira, au-delà de l'environnement, à des domaines comme la sociologie, la politique de la Ville, le paysage, la pédagogie de l'environnement...

Le Symalim s'engage également à travailler étroitement avec les communes périphériques du Parc. Enfin, le Symalim élaborera une charte des acteurs travaillant sur le site (centres équestres, restaurateurs, etc.) afin de favoriser la synergie de leurs offres respectives. Le Symalim s'engagera notamment à communiquer sur les produits et services ainsi que sur les animations proposées par l'ensemble des acteurs du Grand Parc.

Par ailleurs, les nombreux comités et instances de travail partenarial seront bien entendu pérennisés : Comités thématiques avec l'État, Comité Anneau Bleu, Contrat Local de Sécurité... Et à l'échelle du Rhône Amont, le Grand Parc poursuivra son rôle d'acteur moteur, à l'image du Comité Eau. Le plan directeur doit, au final, permettre de renforcer les relations et échanges entre le Grand Parc et les collectivités membres du Symalim : le Parc doit être leur vitrine et un outil de développement social, culturel et environnemental.

## innover en matière de concertation grand public

Parce qu'il est difficile de mobiliser le grand public autour d'un espace naturel périurbain dont les enjeux peuvent paraître plus lointains que ceux d'un projet d'aménagement urbain, le Symalim entend privilégier une approche innovante de concertation auprès de ses visiteurs et, plus largement, du grand public. Pour faire comprendre à tout un chacun les spécificités de cet espace qui conjugue sa fonction récréative avec des vocations environnementales et sanitaires majeures, plusieurs engagements ont été pris : informer régulièrement les visiteurs et le grand public (expositions au bâtiment d'accueil...) et offrir des occasions d'échange (forum de discussion sur le site internet du Grand Parc, création de nouveaux événements comme Destination Nature...). Une réflexion sera également menée sur la constitution d'un groupe de bénévoles impliqués dans les projets du Grand Parc.



Le projet du Grand Parc est ambitieux. Il dispose des moyens humains et techniques pour le mettre en œuvre, mais sa réussite nécessite également que soient remplies certaines conditions externes, au premier rang desquelles le soutien actif et l'appui financier de ses partenaires.

La communication a également un rôle majeur à jouer pour accompagner le projet à chaque étape de sa mise en œuvre : informer les publics, mobiliser les partenaires...

# la mise en œuvre

**Les conditions  
de réussite**



**Dossier**  
L'avenir du Grand Parc Miribel Jonage :  
le Plan Directeur 2005-2015 en marche

**Aménagement**

## renforcer

### l'insertion du parc dans les réseaux de projets et les grandes politiques d'aménagement du territoire

Le rôle du Symalim, sur le plan technique et politique, est essentiel. Il est le garant de l'unité du Parc et de la cohérence du projet qu'il porte. Les nombreux partenariats qu'il a tissés avec l'Europe, l'État, les Collectivités locales méritent d'être encore renforcés.

Ce renforcement passera par :

- l'association du Symalim aux réflexions et aux projets qui concernent l'Est de l'agglomération, dans l'objectif de garantir d'une part la cohérence des documents d'orientation édictés sur le périmètre du parc (PPRI, PLU...) et d'autre part de garantir la meilleure prise en compte des objectifs du Parc dans ces projets ;

- l'intégration du Parc dans les politiques pilotées par les différentes collectivités (projet d'agglomération, contrats de villes, politique espaces naturels sensibles, schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise, contrat de plan, plan de restauration du Rhône, SAGE de l'Est Lyonnais, Natura 2000...), dans un objectif de cohérence du développement territorial et d'apport de ressources techniques et financières.

Concrètement, le Symalim entend notamment participer à la création d'un réseau des grands parcs de l'agglomération lyonnaise (Lacroix-Laval, Feyssine...) et redynamiser le réseau des sites rhodaniens (Île du Beurre, Île de la Platière, Smiril...).

Au niveau national ou international, les échanges doivent servir à faire bénéficier le Parc des expériences les plus innovantes ; le réseau Fédération des parcs naturels périurbains constitue à ce titre un outil particulièrement précieux, qu'il convient de conforter.

## optimiser

### le fonctionnement et rechercher de nouvelles ressources financières

Les charges d'exploitation vont croître sensiblement avec l'amélioration du service offert et la valorisation de nouveaux espaces, alors même qu'une recette importante disparaîtra avec l'arrêt des extractions. Pour anticiper cette situation, trois actions parallèles seront poursuivies :

- Optimiser les coûts de fonctionnement grâce à une meilleure gestion des ressources humaines, de l'organisation et de l'offre commerciale.
- Améliorer et développer le partenariat public-privé

par exemple sous forme de concessions, tout en imposant de satisfaire aux exigences environnementales, culturelles et sociales du Grand Parc.

- Étudier la possibilité de trouver un financement complémentaire pour continuer le travail effectué pour la protection en eau potable et garantissant les politiques de préservation mises en œuvre par le Parc.

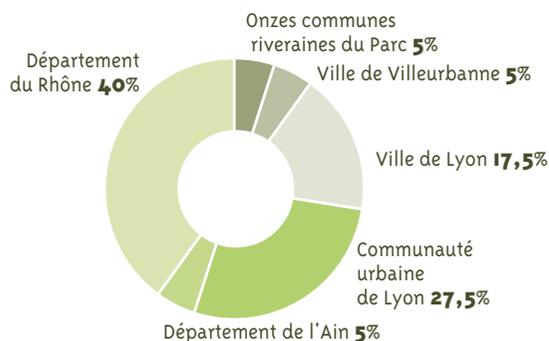
Toutefois, d'ici à 2010, 300 k€ seront économisés grâce à la fin des indemnités de perte de recette, actée par une modification des statuts.

La révision des statuts devra être parachevée afin d'ajuster les modalités de décision au sein du Symalim en fonction des financements des collectivités membres, condition nécessaire d'une gouvernance équilibrée pour garantir l'avenir du Parc.

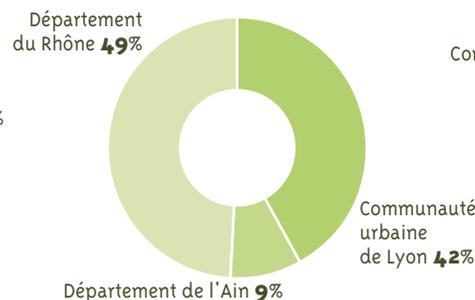
**Budget global\* : 7,5 M€**  
**Fonctionnement consolidé\* : 5,5 M€**  
**Investissement\* : 2 M€**

\*Dépenses réelles

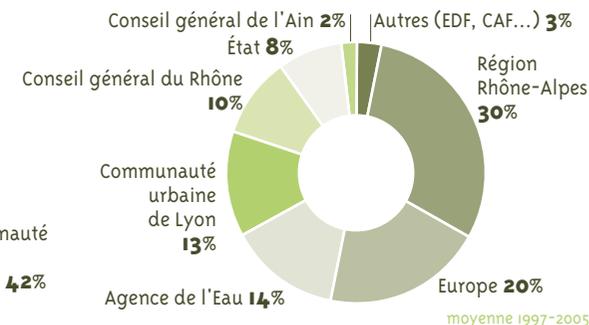
### fonctionnement



### investissement statuaire (conservation du patrimoine)



### investissement partenarial (mise en valeur et développement : Life, bâtiment d'accueil...)



## poursuivre

### la mise en œuvre d'une politique de communication structurée

Après dix années de communication axée sur les caractéristiques naturelles du site, le Grand Parc s'est doté depuis 2003 d'une nouvelle stratégie de communication globale qui, tout en continuant à valoriser le patrimoine naturel et les fonctions environnementales du site, prend désormais en compte sa dimension humaine. Le changement de nom du site — de « Parc Nature » à « Grand Parc » — marque cette évolution. Dorénavant, le parc communiquera également sur ses actions dans le domaine de la politique de la Ville, sur sa fréquentation...

Le Parc développera par ailleurs des moyens de communication institutionnelle dans l'objectif d'assurer une information régulière de ses partenaires de l'avancement de son projet et de conforter leur implication au meilleur niveau.

### Bibliographie sélective

- Charte d'objectifs de l'île de Miribel Jonage, 1993.
- Atlas de l'île de Miribel Jonage, 1997.
- Synthèse des actions du programme Life, 2000.
- Charte agricole, 2005.

Documents disponibles sur demande auprès du Symalim.

2005  
**PLAN DIRECTEUR**  
2015



Chemin de la Bletta - 69120 Vaulx-en-Velin - France  
Tél. : 33 (0) 4 78 80 23 92 - Fax : 33 (0) 4 72 04 07 95 - Email : [symalim@grand-parc.fr](mailto:symalim@grand-parc.fr)  
[www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr)

**Directeur de la publication**

René Beauverie

**Conception et rédaction**

SYMALIM, Médiacité

**Assistance technique,**

**cartographie**

SEGAPAL

**Crédits photos**

S. Audras, F. Guy,  
Agence d'urbanisme, F. Edenne,  
SYMALIM, SEGAPAL

**Crédits illustrations**

T. Levailant (p. 24)

**Crédits schémas**

Ilex (p. 22)  
T. Levailant/Michelot/CSD Azur  
(p. 24)

**Vue aérienne**

avec l'aimable autorisation  
du Grand Lyon

**Tirage**

2 000 exemplaires  
imprimés sur papier recyclé  
(ou blanchi sans chlore)